



Saint-Constant

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est par la présente donné par la soussignée, assistante greffière, que lors d'une séance ordinaire du Conseil municipal qui aura lieu à 19 h 30 le mardi, 14 juin 2016, dans la salle multifonctionnelle du Quartier de la gare, au 121, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, le Conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante et entendra toute personne intéressée relativement à cette demande :

a) 215, BOULEVARD MONCHAMP – LOT 2 870 392 DU CADASTRE DU QUÉBEC

Demande de dérogation mineure numéro 2016-00033 aux dispositions du règlement de zonage numéro 960-96. La demande est présentée par monsieur Claude Giroux.

Nature et effet de la dérogation mineure demandée :

Le requérant présente une demande de dérogation mineure en raison d'un élément qui n'est pas conforme au règlement de zonage numéro 960-96, lequel découle de la non-conformité de la marge avant de l'habitation résidentielle existante située au 215, boulevard Monchamp.

Plus spécifiquement, la marge avant de l'habitation résidentielle existante est de 7,53 mètres alors que le règlement de zonage numéro 960-96 précise notamment à la grille des usages, des normes et des dimensions de terrain applicable pour la zone R-118 (où est situé le lot faisant l'objet des présentes) qu'une marge avant est applicable et que celle-ci doit être de 7,6 mètres.

La demande, si elle est accordée, aura pour effet de permettre que la marge avant de l'habitation résidentielle existante soit de 7,53 mètres, et ce, pour toute la durée de son existence.

Le présent avis est également disponible pour consultation sur le site web de la Ville à l'adresse suivante :

http://www.ville.saint-constant.qc.ca/01_servicesmunicipaux/02_affaires/index.php

Seule la date de publication dans le journal servira pour la computation des délais prévus par la Loi.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 20 mai 2016

Nadia Lefebvre
Assistante greffière